



**Centrale des syndicats
du Québec**

Pour diffusion immédiate

Communiqué de presse

Arrêté ministériel : la CSQ invite le gouvernement à la prudence

Montréal, le 18 mars 2020. – La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) a pris connaissance de l'arrêté ministériel émis par le gouvernement du Québec au cours des dernières heures concernant la suspension de conventions collectives dans le secteur public. La CSQ informe ses membres qu'elle prend cette mesure très au sérieux et qu'elle a confié le mandat à ses services juridiques d'en analyser soigneusement la portée et les modalités entourant son application.

« Nous reconnaissons, bien sûr, l'urgence de la situation actuelle et comprenons la nécessité pour le gouvernement de répondre rapidement à la crise pour assurer la santé et la sécurité de la population, mais cela ne doit pas se faire au détriment des droits fondamentaux du personnel. Nous réitérons qu'il est extrêmement important d'assurer la mobilisation et l'engagement des travailleuses et des travailleurs pour maintenir les services essentiels et assurer une lutte efficace contre la pandémie. Nous invitons donc le gouvernement Legault à la prudence et à éviter d'adopter des mesures extrêmes, sans consultation, qui pourraient avoir l'effet contraire aux objectifs recherchés », met en garde Sonia Ethier, la présidente de la CSQ.

La leader syndicale demande au gouvernement de préciser de façon urgente la portée d'application de la mesure afin d'éviter d'entretenir la confusion et l'inquiétude régnant actuellement dans les milieux de travail. Elle croit également que le gouvernement a le devoir d'agir afin de prévenir les situations d'abus potentiels des droits fondamentaux des travailleuses et des travailleurs.

La CSQ constate que beaucoup d'informations sont communiquées actuellement dans les milieux sur toutes sortes de situations problématiques concernant l'application des relations de travail. Elle assure ses membres qu'elle entend faire les interventions nécessaires auprès du gouvernement pour aborder la question.

Profil de la CSQ

La CSQ représente plus de 200 000 membres, dont environ 125 000 font partie du personnel de l'éducation. La CSQ compte 11 fédérations qui regroupent quelque 240 syndicats affiliés; s'ajoute

également l'AREQ (CSQ), l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec. La CSQ est également présente dans les secteurs de la santé et des services sociaux, des services éducatifs à la petite enfance, du municipal, des loisirs, de la culture, du communautaire et des communications.

– 30 –

Renseignements

Sébastien Marcil
Attaché de presse de la CSQ
Cellulaire : 438 356-4545